



# S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

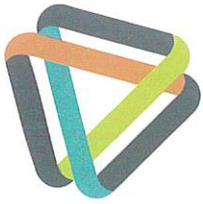
## Comité Syndical Dompierre Duchemin 08 février 2023

publié le 18/03/2023

Délibérations > p. 2 à 22

Compte-rendu > p. 23 à 61





# S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 035-200084945-20230208-VF\_CS01\_2023-DE

## DELIBERATION

**Du MERCREDI 08 FEVRIER 2023**

**Date convocation : 30/01/2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2023, s'est réuni, le mercredi huit février deux mille vingt-trois à 18h30, à Dompierre-du-Chemin

**Nombre de délégués :** 27 **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)

**Quorum :** 14 **Nombre de pouvoirs :** 0

### ***Etaient Présents :***

#### **Délégués Titulaires :**

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), Christian STEPHAN (MONDEVERT), M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (LES PORTES DU COGLAIS), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).

**Délégués suppléants :** Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) remplaçante de Mme Soazig POTTIER (BAIS), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de M. Yves RENAULT(CHATEAUGIRON), Mme Maryse HUCHET remplaçante de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE).

**Pouvoir :** /

**Arrivée en cours de séance :** M. Dominique FROC (DT Rives du Couesnon) arrivés pendant la question 5.

**Départ en cours de séance :** M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE) parti pendant la question 12.

**Assistait également à la réunion :** /

**Etaient absents excusés :** M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), M. Christian SORIEUX (DS CHELUN), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Fabrice HEULOT (DS VITRE), M. Pierre BERHAULT (DS BEAUCE).

**Secrétaire de séance :** M. Henri AVRIL (DT VAL COUESNON)



COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS01  
7.1 Décisions budgétaires

## OBJET : FINANCES – Vote du Compte de Gestion 2022

*La Présidente expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE COMPTABLE DE VITRE, N'APPELANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,  
APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.**

Présents : 20  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 20  
Nombre de voix pour : 20  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,

**S3Tec**  
La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

The signature block features the S3Tec logo on the left, followed by the text 'S3Tec' in a large, bold font. Below this, the name 'Isabelle DUSSOUS' is written in a smaller font, with the title 'La Présidente,' above it. A blue ink signature is visible over the text.





COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS02  
7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : FINANCES - Vote du Compte de Administratif 2022**

*La Présidente expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif 2022 voté par délibération N°6 du Comité Syndical en date du 17  
Février 2022 ;

S3T'ec REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MERCREDI 08 FEVRIER 2023, A 18H30 DELIBERANT SUR  
LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DRESSE PAR MADAME ISABELLE DUSSOUS,  
PRESIDENTE,

Après une présentation du résultat de l'exercice 2022, et au vu des documents budgétaires remis,

En l'absence de la Présidente,

A l'unanimité des membres présents,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel présente :
  - a- Un excédent de fonctionnement de clôture de 1 774 472.87 €
  - b- Un excédent d'investissement de clôture de 1 572 447.78 €
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 21  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 20  
Nombre de voix pour : 20  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,  
  
**S3Tec**  
La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS





COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS03  
7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : FINANCES : Affectation des résultats 2022**

*La Présidente expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2022 :  
Excédent global de fonctionnement 2022 de 1 774 472.87 €,  
Excédent global d'investissement 2022 de 1 572 447.78 €,
- Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;
- Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité des membres présents,  
LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
D'affecter les résultats de l'exercice 2022, comme suit :**

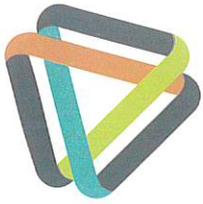
- De constater un excédent de fonctionnement de 729 000.00€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif,
- D'affecter 1 045 472.87 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer la section d'investissement,
- De constater un excédent d'investissement de 1 572 447.78 € à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif

Présents : 21  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 21  
Nombre de voix pour : 21  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,

**S3Tec**  
La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

The signature block includes the S3Tec logo, the text 'Pour extrait conforme,' followed by the S3Tec logo and the name 'S3Tec' in a large font. Below this, the text 'La Présidente, Isabelle DUSSOUS' is written, with a blue ink signature scribble over the name.



# S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 035-200084945-20230208-VF\_CS04\_2023-DE

## DELIBERATION

Du **MERCREDI 08 FEVRIER 2023**

**Date convocation : 30/01/2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2023, s'est réuni, le mercredi huit février deux mille vingt-trois à 18h30, à Dompierre-du-Chemin

**Nombre de délégués :** 27 **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)

**Quorum :** 14 **Nombre de pouvoirs :** 0

### ***Etaient Présents :***

#### **Délégués Titulaires :**

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), Christian STEPHAN (MONDEVERT), M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEMBAULT (LES PORTES DU COGLAIS), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBÉDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).

**Délégués suppléants :** Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) remplaçante de Mme Soazig POTTIER (BAIS), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de M. Yves RENAULT(CHATEAUGIRON), Mme Maryse HUCHET remplaçante de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE).

**Pouvoir :** /

**Arrivée en cours de séance :** M. Dominique FROC (DT Rives du Couesnon) arrivés pendant la question 5.

**Départ en cours de séance :** M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE) parti pendant la question 12.

**Assistait également à la réunion :** /

**Etaient absents excusés :** M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), M. Christian SORIEUX (DS CHELUN), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Fabrice HEULOT (DS VITRE), M. Pierre BERHAULT (DS BEAUCE).

**Secrétaire de séance :** M. Henri AVRIL (DT VAL COUESNON)



COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS04  
7.1 Décisions budgétaires

## OBJET : FINANCES – Ouverture/modification d'autorisation de programme

La Présidente expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 3 Février 2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement proposé au vote	Echéancier	
				2022	2023
1	Quai de transfert	1 032 000,00	392 000,00	640 000,00	-

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 17 Février 2022, le Comité syndical a approuvé les modifications et ouverture d'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	CP 2021	REALISE 2021	Echéancier		
					2022	2023	2024
1	Quai de transfert	1 860 000,00	-	-	450 000,00	1 068 000,00	342 000,00
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	-	-	379 000,00	1 044 000,00	317 000,00

Au vu de l'évolution des projets et des coûts de construction, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les modifications proposées :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire		Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer pour 2024	Reste financer pour 2025	Reste à financer au-delà
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023						
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15	-	-
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-	-	-

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les modifications de l'autorisation de programme proposée pour le quai de transfert et pour le Centre de Tri et de valorisation matière, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire		Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer pour 2024	Reste financer pour 2025	Reste à financer au-delà
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023						
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15	-	-
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-	-	-

- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 21  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 21  
Nombre de voix pour : 21  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,

 **S3Tec**  
La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS



## COMITÉ SYNDICAL 8 février 2023

### DELIBERATION N°VF CS05

#### 7.1 Décisions Budgétaires

#### **OBJET : FINANCES – Approbation du Budget Primitif 2023**

*La Présidente expose :*

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'affectation des résultats 2022 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2023 présenté,

#### **Le Comité Syndical,**

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- Après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents,

#### **DECIDE,**

- **De voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,**
- **De valider le budget primitif 2023,**
- **De fixer la redevance d'équilibre appelée auprès des deux adhérents à 11 985 752 € pour l'année 2023.**

*Au registre, sont les signatures.*

Présents : 21
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS





COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS06  
7.1 Décisions budgétaires

## OBJET : FINANCES – Redevance d'Équilibre

*La Présidente expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents fixée à 11 985 752 € au regard du budget primitif 2023 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.

Vu le Budget 2023,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2023.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,**

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **FIXE les tarifs pour l'année 2023 comme suit :**
  - **Tarif adhésion- T Adh : 2.03€ TTC par habitant,**
  - **Tarif traitement des OMr- T OMr : 134.22€ TTC par tonne entrante,**
  - **Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages/papier : 319.76€ TTC par tonne entrante,**
  - **Tarif du verre : 4.24€ TTC par tonne**
  - **Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :**

	tarif par flux TTC	Coût BP	Tonnage (N-1)
encombrant	184,07	2 630 500,00	14 291
gravat	9,16	151 500,00	16 544
bois	78,14	632 000,00	8 088
DV Brut	24,75	231 000,00	9 332
plâtre	101,14	35 500,00	351
DDS	1 033,07	249 000,00	241
cartons	41,66	107 000,00	2 568
polystyrène		-	0
huiles végétales	207,32	4 700,00	23
amiante	694,44	25 000,00	36
souches	126,20	13 100,00	104
béton armé	6,56	1 050,00	160
<b>TOTAL</b>		<b>4 080 350,00</b>	<b>51 737</b>

- **Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Fougères- T trans papiers : 19.70 € TTC par tonne transférée,**

- **CHARGE la Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 21  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 21  
Nombre de voix pour : 21  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS





COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS07  
3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**OBJET : QUAI DE TRANSFERT – Avenant à la convention de mise à disposition d'une partie de terrain au SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES**

*La Présidente expose :*

Dans le cadre du marché de transfert des déchets de S3T'ec avec la société GELIN (et son sous-traitant SUEZ), une modification de l'organisation des apports est effectuée : Un stockage supplémentaire est aménagé sur l'ancienne déchèterie. A ce titre, le syndicat de traitement reprend l'exploitation de la zone située en bas de quai de déchèterie (cf schéma).

Au regard de la mise en place des extensions de consigne de tri et dans l'attente de la construction d'un nouveau centre de transfert, prévu pour septembre 2023, le volume d'emballages à massifier est plus important.

A cela s'ajoute une augmentation de la distance, puisque les emballages sont transportés sur Le Mans au lieu de Vitry au 1er janvier 2023, et donc des durées de rotations de bennes plus longues.

Aussi dans une logique d'optimiser les transports, un stockage supplémentaire est créé sur l'ancienne déchèterie aujourd'hui inutilisée. Les aménagements (sommaires et temporaires en raison de la création du futur centre de transfert) sont à la charge du groupement SUEZ-GELIN.



- Monoblocs béton
- Zone de déchargement Emballages
- Caisson SUEZ à recharger
- Circulation PL – Marche avant
- ← Circulation PL – Marche arrière

Afin de permettre au SMICTOM de continuer ses activités, S3T'EC a mis à disposition l'ancienne déchèterie avec la plateforme de déchets verts au SMICTOM du Pays de Fougères par convention adoptée en 2021. (Délibération 9 du CS/FEV21)

Au regard de la modification des conditions d'exploitation, S3T'EC reprend l'exploitation de la zone située en bas de quai de déchèterie. Afin d'acter cette modification, les parties conviennent d'un avenant à la convention. (annexe).

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR CET AVENANT A LA CONVENTION.

**Au vu les éléments présentés,**

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'ADOPTER l'avenant proposé à la convention de mise à disposition d'une partie de terrain au SMICTOM du Pays de Fougères,**
- **D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 21  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 21  
Nombre de voix pour : 21  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'Isabelle Dussous', is written over the printed name.





COMITÉ SYNDICAL 08 février 2023

DELIBERATION N°VF CS08

1.1 Marchés Publics

**OBJET : TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – Accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus**

*La Présidente expose :*

Le SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES est titulaire d'un marché de traitement du surplus de déchets ménagers résiduels qui ne peuvent être accueillis au CVED. En effet, le CVED peut valoriser en énergie 24 500 T/an de déchets ménagers résiduels, là ou S3T'ec en produit 32 000 T/an.

A titre informatif, en 2022 : 4 126 tonnes détournées / 31 228 tonnes.

Pour traiter les déchets ménagers résiduels qui ne peuvent être valorisés par le CVED du Syndicat de Traitement Vitre-Fougères, un accord-cadre a été lancé le 23/12/2022.

**PROCEDURE DE MARCHÉ** : Accord-cadre mono-attributaire en appel d'offres (n°22VF26)

Date d'envoi au JOUE : 21/12/2022,

Date de parution au JOUE : 23/12/2022,

Date de remise des offres : 31 janvier 2023 à 12h00.

Montant maximum du marché : 4 200 000 € H.T

Durée du marché : 20 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La prestation concerne donc le traitement des déchets ménagers résiduels du syndicat mixte, sur une ou des unité(s) de traitement autorisée(s) que le prestataire proposera.

Les prestations sont réparties en 3 lots, attribués par marchés séparés :

- Lot 1 : Traitement par unité de Valorisation énergétique.
- Lot 2 : Traitement par unité de Valorisation organique.
- Lot 3 : Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1- Valeur financière (55/100)
- 2- Valeur technique (45/100)

Pour le lot 1, 3 candidats ont déposé une offre : IDEX ENVIRONNEMENT, SUEZ RV OUEST, SMITRED VALORYS.

Pour le lot 2, aucune offre a été déposée.

Pour le lot 3, 1 candidat a déposé une offre : SECHE ECO INDUSTRIE

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 08 février à 18h00, a déclaré recevables les candidatures et les offres des candidats.

Dans le cadre de l'analyse de offres, des compléments d'information ont été demandés aux candidats.

- Lot 1 : Traitement par unité de Valorisation énergétique.

NOTATION	IDEX ENVIRONNEMENT	SUEZ RV OUEST	SMITRED VALORYS
Valeur financière/55	50.00	53.00	55.00
Valeur technique/45	39.00	45.00	41.00
TOTAL/100	89.00	98.00	96.00
Classement	3	1	2

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir la société SUEZ RV OUEST, pour son offre d'un montant estimé à 433 333 € HT sur 20 mois, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

- Lot 2 : Traitement par unité de Valorisation organique.

Aucune offre n'a été adressée. La Commission d'appel d'offres déclare le lot 2 infructueux.

- Lot 3 : Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

NOTATION	SECHE ECO INDUSTRIE
Valeur financière/55	55.00
Valeur technique/45	43.00
TOTAL/100	98.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, même si elle déplore la réception d'une seule offre, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir la société SECHE ECO INDUSTRIE, pour son offre d'un montant estimé à 1 341 667 € HT sur 20 mois, offre techniquement et financièrement adaptée.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LES CANDIDATS RETENUS PAR LA COMMISSION D'APPEL DOFFRES POUR LES LOTS 1 ET 3.

**Au vu les éléments présentés,**

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus -lot 1 « Traitement par unité de Valorisation énergétique » avec la société SUEZ RV OUEST pour son offre d'un montant estimé à 433 333 € HT, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution,
- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus -lot 3 « Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux » avec la société SECHE ECO INDUSTRIE pour son offre d'un montant estimé à 1 341 667 € HT, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution ;

Présents : 20  
Pouvoir :  
Nombre de votants : 20  
Nombre de voix pour : 20  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Dussous', is written over the printed name.



# S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

## COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2023, s'est réuni, le mercredi huit février deux mille vingt-trois à 18h30, à Dompierre-du-Chemin

**Nombre de délégués :** 27                      **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)  
**Quorum :** 14                                      **Nombre de pouvoirs :** 0

### ***Etaient Présents :***

#### **Délégués Titulaires :**

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), Christian STEPHAN (MONDEVERT), M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (LES PORTES DU COGLAIS), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).

**Délégués suppléants :** Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) remplaçante de Mme Soazig POTTIER (BAIS), M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de M. Yves RENAULT(CHATEAUGIRON), Mme Maryse HUCHET remplaçante de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE).

**Pouvoir :** /

**Arrivée en cours de séance :** M. Dominique FROC (DT Rives du Couesnon) arrivés pendant la question 5.

**Départ en cours de séance :** M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE) parti pendant la question 12.

**Assistait également à la réunion :** /

**Etaient absents excusés :** M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), M. Christian SORIEUX (DS CHELUN), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Fabrice HEULOT (DS VITRE), M. Pierre BERHAULT (DS BEAUCE).

**Secrétaire de séance :** M. Henri AVRIL (DT VAL COUESNON)



Considérant que le quorum est atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte.

Elle passe à l'ordre du jour. Elle informe qu'il porte principalement sur le budget. C'est sur celui-ci que les smictom, les deux syndicats de base, vont se référer pour construire leur budget respectif, étant donné que la Redevance d'Equilibre en découle.

## A – ADMINISTRATION GENERALE

### Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme DUSSOUS procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

**M. Henri AVRIL, Délégué du Val Couesnon, est nommé secrétaire de séance.**

### Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2022

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

Mme DUSSOUS soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 visé par le secrétaire de séance M. Allain TESSIER (DT PIRE-CHANCE) adressé à chaque délégué titulaire et suppléant par courrier.

**Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la dernière séance.**

### Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 15 décembre 2022

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

*La Présidente expose :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

*Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;*

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

**Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-après :**

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2022	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
25/11/2022	<a href="#">VF D85 2022</a>	Administration générale	DU 25/11/2022	Frais de transport lors de colloques en décembre 2022	CELTEA VOYAGES	339,00 €
25/11/2022	<a href="#">VF D86 2022</a>	CVED	2022-09	Frais de numérisation de documents	TOP OFFICE	35,00 €
30/11/2022	<a href="#">VF D87 2022</a>	Administration générale		Bureau syndical de décembre 2022	LE CANDIOT DES FRANGINES	147,00 €
02/12/2022	<a href="#">VF D88 2022</a>	Décharge	22VF25	Suivi-post-exploitation de l'ancienne décharge de Cornillé 2ème semestre 2022	SOCOTEC	2 373,00 €
06/12/2022	<a href="#">VF D89 2022</a>	Réseau	du 06/12/2022	Réunion des abonnés Revertec	LE MOULIN VITREEN	4,50 €
19/12/2022	<a href="#">VF D90 2022</a>	Administration générale	261	Cotisation Amorce 2023	AMORCE	2 599,00 €
20/12/2022	<a href="#">VF D91 2022</a>	Communication	S13419397P	Achat armoires de rangement des EPI au CVED	FERRON	523,00 €
21/12/2022	<a href="#">VF D92 2022</a>	Centre de Valorisation Matière	22VF12	Avenant n°2 à la mission d'étude de faisabilité et chiffrage technico-économique de création d'un centre de valorisation Matière	INDDIGO	850,00 €
23/12/2022	<a href="#">VF D93 2022</a>	Réseau	Q-281494	Avenant au devis d'essais de performance du réseau de vapeur Lactalis et du vaporisateur	BUREAU VERITTAS EXPLOITATION	2 440,00 €
23/12/2022	<a href="#">VF D94 2022</a>	Traitement déchèteries	22VF27	Prestation de valorisation et traitement des déchets spéciaux pour le 1er trimestre 2023	CHIMIREC	27 000,00 €
23/12/2023	<a href="#">VF D95 2022</a>	Traitement déchèteries	22VF28	Prestation de recyclage de la ferraille et batterie pour le 1er trimestre 2023	PASSENAUD RECYCLAGE	0,00 €
30/12/2022	<a href="#">VF D96 2022</a>	Centre de Tri	DE00004389	Audit hydraulique-électrique et mécanique de la presse à balles	EURL B2MH	1 500,00 €

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
03/01/2023	<a href="#">VF D01 2023</a>	Administration Générale		Location d'un véhicule pour le 1er semestre 2023	CARLYSS	1 125,00 €
07/01/2023	<a href="#">VF D02 2023</a>	Administration Générale	23VF01	Marché à bons de commandes 2023 pour les Bureaux Syndicaux à Vitré	LE CANDIOT DES FRANGINES	750,00 €
09/01/2023	<a href="#">VF D03 2023</a>	Administration Générale		Inscription à un colloque le 24 janvier 2023	AMORCE	210,00 €
09/01/2023	<a href="#">VF D04 2023</a>	Administration Générale		Emploi administratif ponctuel	CRIT	1 930,00 €

13/01/2023	<a href="#">VF_D05_2023</a>	Communication	13/01/2023	Abonnement Le Moniteur en version numérique pour 1 an	LE MONITEUR	599,00 €
13/01/2023	<a href="#">VF_D06_2023</a>	Traitement déchèteries	1119	Caractérisation de bennes de 2 déchèteries	ALTERNATRI 53	1 583,00 €

**Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 15 décembre 2022.**

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2022	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
01/12/2022	<a href="#">VF BS09 DEC2022</a>	Quai de transfert	22VF03	Avenant n°2 au marché de MOE pour la construction du quai de transfert à Javené	INOVADIA	0,00 €

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
12/01/2023	<a href="#">VF BS01 JAN 2023</a>	Quai de transfert	22VF03	Avenant n°3 au marché de MOE pour la création du quai de transfert à JAVENE	INOVADIA	14 319,57 €
	<a href="#">VF BS02 JAN 2023</a>	Traitement déchèteries	22VF23	Valorisation des déchets verts bruts de 3 déchèteries du SMICTOM SUD EST 35	SEDE ENVIRONNEMENT	
	<a href="#">VF BS03 JAN 2023</a>	Administration Générale		Assurances Responsabilité civile générale	CABINET BEAH/LOYD	

## B – FINANCES

### Question 5 – Vote du Compte de Gestion 2022

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

ETABLISSEMENT : S3T EC

**Résultats budgétaires de l'exercice**

00850 - S3T EC

Exercice 2022

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	3 734 795,81	8 349 980,00	12 084 775,81
Titres de recette émis (b)	1 493 863,13	9 178 966,81	10 672 829,94
Réductions de titres (c)		64 319,00	64 319,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 493 863,13	9 114 647,81	10 608 510,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 734 795,81	8 349 980,00	12 084 775,81
Mandats émis (f)	1 311 163,38	9 228 704,23	10 539 867,61
Annulations de mandats (g)	33 066,00	1 518 549,29	1 549 615,29
Dépenses nettes (h = f - g)	1 278 097,31	7 712 154,94	8 990 252,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	215 765,82	1 402 492,87	1 618 258,69
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00850 - S3T EC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 356 681,96		215 765,82		1 572 447,78
Fonctionnement	674 193,68	302 213,68	1 402 452,87		1 774 472,87
<b>TOTAL I</b>	<b>2 030 875,64</b>	<b>302 213,68</b>	<b>1 618 258,69</b>		<b>3 346 920,65</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 030 875,64</b>	<b>302 213,68</b>	<b>1 618 258,69</b>		<b>3 346 920,65</b>

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE COMPTABLE DE VITRE, N'APPELANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.**

Présents : 20
Pouvoir :
Nombre de votants : 20
Nombre de voix pour : 20
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

Question 6 – Vote du Compte Administratif 2022

*La Présidente expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;  
Vu le budget primitif 2022 voté par délibération N°6 du Comité Syndical en date du 17 Février 2022 ;

S3T'ec REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MERCREDI 08 FEVRIER 2023, A 18H30 DELIBERANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DRESSE PAR MADAME ISABELLE DUSSOUS, PRESIDENTE,

## CA 2022- Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP 2022
011 Charges à caractère général	6 262 597,89	6 757 277,78	6 709 950,50	7 707 640,00	7 174 377,06	-533 262,94	93,08%
012 Charges de personnel	106 912,69	127 445,17	135 279,27	172 900,00	164 024,10	-8 875,90	94,87%
022 Dépenses imprévues		0,00	0,00	92 000,00	0,00	-92 000,00	0,00%
042 Opération d'ordre	452 682,69	411 112,52	311 590,58	308 940,00	308 931,04	-8,96	100,00%
65 Autres charges de gestion courante	24 737,15	26 642,09	27 607,39	28 500,00	28 209,07	-290,93	98,98%
66 Charges financières	5 312,50	6 385,21	18 642,74	40 000,00	36 613,67	-3 386,33	91,53%
67 Charges exceptionnelles		0,00	8 322,27		0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions					0,00	0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>6 852 242,92</b>	<b>7 328 862,77</b>	<b>7 211 392,75</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>7 712 154,94</b>	<b>-637 825,06</b>	<b>92,36%</b>

DF Synthèse par pôle	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA/BP 2022
COMMUNICATION	2 175,90	994,56	7 782,87	66 740,00	30 624,58	45,89%
CS	2 258 016,00	2 282 388,80	2 389 117,85	2 576 300,00	2 361 211,94	91,65%
DECHARGE	2 512,80	12 845,20	3 926,46	7 300,00	9 709,56	133,01%
OMR	4 437 985,00	4 895 631,66	4 642 485,61	5 382 730,00	5 106 771,64	94,87%
QUAI	3 148,60	13 380,00	14 194,17	14 500,00	14 677,73	101,23%
STRUCTURE	148 404,62	123 622,55	153 885,79	265 410,00	145 462,60	54,81%
CTVM		0,00	0,00	37 000,00	43 696,89	118,10%
DECHETERIE		0,00	0,00		0,00	0,00%
FILIERES		0,00	0,00		0,00	0,00%
VERRE					0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>6 852 242,92</b>	<b>7 328 862,77</b>	<b>7 211 392,75</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>7 712 154,94</b>	<b>92,36%</b>

### Principaux postes :

Incinération = 3 549 k€

Autre tt OMR = 539 k€

Energie-combustibles = 265 k€

Tri des déchets recyclables = 2 092 k€

Transfert = 370 k€

6

Mme MERHAND indique que les dépenses d'externalisation du traitement des ordures ménagères externalisés ont été moins importantes que prévues au budget : seulement de 539 000 € au lieu de 800 000 € prévus.

Sur le CVED, il a été associé le réseau REVERTEC. Le poste Energie représente une dépense de 265 000 € sur l'exercice.

Concernant les transferts des OMR et Cs du Pays de Fougères sur VITRE, les dépenses s'élèvent à 370 000 €. Vous pourrez le voir plus loin dans le cadre du budget 2023, ce poste de dépenses va augmenter très fortement dans la mesure où l'on aura beaucoup plus de transfert de tonnes vers des centres de tri éloignés)

En conclusion, sur les deux postes principaux que sont la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, on a une exécution assez forte mais qui, sur les ordures ménagères, ont été atténuées grâce à un moindre transfert vers les autres outils.



## CA 2022- Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Exe CA/BP
002- Résultat reporté		235 361,71	227 082,27	371 980,00	371 980,00	100,00%
013- Atténuation de charges		222,50	315,00	500,00	405,00	81,00%
042- Opérations d'ordre	107 538,76	83 423,76	83 423,76	104 800,00	101 395,82	96,75%
70- Produits des services et ventes diverses	561 225,99	587 966,55	801 295,58	1 194 530,00	1 723 924,19	144,32%
74- Dotations, subventions, participations	6 418 838,71	6 716 443,57	6 665 668,32	6 678 170,00	6 665 669,01	99,81%
75- Autres produits de gestion courante	1,17	1,81	0,99		2,06	0,00%
76- Produits financiers		0,00	0,00		0,00	0,00%
77- Produits exceptionnels		32 525,14	107 800,51		623 251,73	0,00%
<b>Total général</b>	<b>7 087 604,63</b>	<b>7 655 945,04</b>	<b>7 885 586,43</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>9 486 627,81</b>	<b>113,61%</b>

DF  
Page 3-4

RF Synthèse par pôle	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Exe CA/BP
CS	580,06	54 679,76	158 186,11	67 500,00	53 401,32	79,11%
DECHARGE		0,00	0,00		0,00	0,00%
OMR	668 184,69	639 552,65	834 230,30	1 244 330,00	2 395 163,42	192,49%
QUAI		0,00	0,00		0,00	0,00%
STRUCTURE	6 418 839,88	6 726 350,92	6 666 087,75	6 666 170,00	6 666 083,07	100,00%
REPORT		235 361,71	227 082,27	371 980,00	371 980,00	100,00%
FILIERE						0,00%
<b>Total général</b>	<b>7 087 604,63</b>	<b>7 655 945,04</b>	<b>7 885 586,43</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>9 486 627,81</b>	<b>113,61%</b>

Redevance d'équilibre = 6 666 k€

Recettes industrielles Vente énergie = 1 624 k€

Recettes exceptionnelles = 502 k€  
Report à hauteur de 372 k€

7

Mme MERHAND indique concernant les recettes de fonctionnement, que leur taux élevé d'exécution s'effectue grâce à deux facteurs :

- les recettes industrielles liées à la vente d'énergie (vapeur et eau chaude) sont de 1 624 000 000 €, beaucoup plus fortes que celles qui avaient été prévues au départ,
- la réception du résultat exceptionnel lié à la fin du dossier d'expertise judiciaire mené déjà depuis plusieurs années, qui a occasionné une recette exceptionnelle de 502 000 € pour l'exercice 2022.

En conclusion, entre le BP et le CA on a environ 1 100 000 € de recettes supplémentaires. Elles s'expliquent essentiellement, par la vente d'énergie supplémentaire et les recettes exceptionnelles perçues pour le dossier d'expertise judiciaire qui n'étaient pas attendus pour 2022.



## CA 2022- Dépenses d'investissement

Programme d'investissement	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
<b>CDT</b>	<b>319 290,00</b>	<b>17 670,00</b>	
20-Immobilisations incorporelles	19 290,00	17 670,00	
21- Immobilisations corporelles	0,00		
23- Immobilisations en cours	300 000,00		
<b>CVED</b>	<b>1 601 477,81</b>	<b>263 830,01</b>	<b>1 249 868,47</b>
20-Immobilisations incorporelles	61 872,00	61 872,00	
21- Immobilisations corporelles	0,00		2 041,20
23- Immobilisations en cours	1 539 605,81	201 958,01	1 247 827,27
<b>DECHARGE DE CORNILLE</b>	<b>0,00</b>		<b>6 434,76</b>
20-Immobilisations incorporelles	0,00		
21- Immobilisations corporelles	0,00		
23- Immobilisations en cours	0,00		6 434,76
<b>QUAI DE TRANSFERT</b>	<b>450 000,00</b>	<b>34 330,85</b>	
20-Immobilisations incorporelles	10 000,00		
21- Immobilisations corporelles	0,00		
23- Immobilisations en cours	440 000,00	34 330,85	
<b>STRUCTURE</b>	<b>4 530,00</b>	<b>1 382,40</b>	<b>627,60</b>
20-Immobilisations incorporelles	530,00	254,40	
21- Immobilisations corporelles	4 000,00	1 128,00	627,60
23- Immobilisations en cours			
<b>CTVM</b>	<b>398 698,00</b>	<b>3 600,00</b>	
20-Immobilisations incorporelles	10 000,00	3 600,00	
23- Immobilisations en cours	388 698,00		
<b>BIODHT</b>			
20-Immobilisations incorporelles			
<b>Total général</b>	<b>2 779 995,81</b>	<b>320 813,26</b>	<b>1 256 930,83</b>

DF  
Page 5

8

Concernant les dépenses d'investissement, Mme MERHAND annonce une exécution extrêmement faible. Plusieurs explications à cela :

- Sur le CVED, report de réceptions à la fois des travaux du CVED et du réseau REVERTEC d'où un reste à réaliser important d'environ 1 249 000 000 €
- Sur le Centre de Tri, il y avait des crédits qui étaient inscrits en 2022 - travaux incendie ou changement de la presse à balle sur l'ancien site de VITRE. Ces opérations n'ont pas eu lieu.
- Sur le projet de quai de transfert sur FOUGERES : compte tenu du décalage du calendrier, l'exécution porte sur quelques dépenses de maîtrise d'œuvre.
- Ce dernier projet était aussi associé à la création d'un centre de valorisation matière prévu sur le site de FOUGERES il y a 1 an. Le projet a changé : un local est mis à disposition de l'entreprise retenue. Par conséquent, il n'y a pas d'investissement de la collectivité dans ce projet. La création du centre pour les plastiques n'aura donc pas lieu sur le même site.



## CA 2022- Section d'investissement

DI par chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
020- Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00		
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 538,76	83 423,76	83 423,76	104 800,00	101 395,82	
041- Opérations patrimoniales		464 650,80	348 666,00	0,00		
13- subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00		
16- Emprunts et dettes assimilées	111 111,08	212 222,18	270 444,69	856 000,00	855 888,23	
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 500,00	101 692,00	83 396,40	
21- Immobilisations corporelles	551 642,64	29 088,00	1 728,00	4 000,00	1 128,00	2 668,80
23- Immobilisations en cours		3 713 660,94	978 271,07	2 668 303,81	236 288,86	1 254 262,03
27- Autres immobilisations financières	9 747,10	107 897,85	0,00	0,00		
<b>Total général</b>	<b>780 039,58</b>	<b>4 610 943,53</b>	<b>1 690 033,52</b>	<b>3 734 795,81</b>	<b>1 278 097,31</b>	<b>1 256 930,83</b>

RI par chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	452 682,69	411 112,52	311 590,58	308 940,00	308 931,04	
041- Opérations patrimoniales		464 650,80	348 666,00	0,00		
10-Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00	0,00	179 708,00	1 161 056,09	1 184 932,09	
13- Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00		
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 340 788,00	0,00	908 117,76		
23- Immobilisations en cours	0,00	235 455,00	993 045,00	0,00		
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	0,00	372 643,11	1 213 705,90	1 356 681,96	1 356 681,96	
<b>Total général</b>	<b>1 152 682,69</b>	<b>5 824 649,43</b>	<b>3 046 715,48</b>	<b>3 734 795,81</b>	<b>2 850 545,09</b>	

DF  
Page 5-6

9

Mme MERHAND rappelle que le remboursement d'emprunts est élevé.

Sur les dépenses d'investissement, en 2022, le syndicat a remboursé environ 856 000 € dont plus de la moitié sur le crédit-relais que l'on avait constitué pour les travaux du CVED en attendant de recevoir le FCTVA. En 2023, on doit rembourser le complément.

Les investissements ont été essentiellement financés par les amortissements (309 000 €), la réserve et le FCTVA (1 185 000 €) et le report antérieur de 1 357 000 €, donc des ressources propres.



## CA 2022- Synthèse

	Projet CA 2022			
	Dépenses	Recettes		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Crédits de fonctionnement consommés	7 712 154,94	9 114 647,81	Résultat d'exercice	1 402 492,87
Résultat de fonctionnement reporté		371 980,00		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 712 154,94</b>	<b>9 486 627,81</b>		
<b>Excédent global de fonctionnement 2022</b>		<b>1 774 472,87</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Crédits d'investissement consommés	1 278 097,31	1 493 863,13	Résultat d'exercice	215 765,82
Résultat d'investissement reporté		1 356 681,96		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 278 097,31</b>	<b>2 850 545,09</b>		
<b>Excédent global d'investissement 2022</b>		<b>1 572 447,78</b>		
<b>Excédent cumulé 2022</b>		<b>3 346 920,65</b>		

DF  
Page 3

En conclusion, Mme MERHAND indique que le résultat d'exercice de fonctionnement est assez conséquent - 1 402 000 € (grâce à la vente d'énergie et les recettes exceptionnelles évoquées précédemment). Le solde de clôture s'élève à 1 774 472,87 €.

Sur la section d'investissement, le montant est de 215 765,82 €. Avec le résultat antérieur, on génère un excédent global de 1 572 447,78 €.

Mme DUSSOUS fait remarquer que depuis que l'on est élu à S3T'ec, c'est le premier exercice que l'on a réalisé pratiquement de façon complète. On a voté le budget 2022, et on l'a réalisé. On voit que tout ce qui avait été mis en recettes et en dépenses ont été atteints. On a eu de la chance d'avoir un excédent lié principalement au 500 000 € de l'ancien contentieux de SUEZ, une vente de vapeur plus importante et des économies faites de part et d'autre. On peut tous se féliciter d'avoir atteint ce bon compte d'exploitation 2022. Et heureusement, car cela va permettre de prévoir 2023 avec un report important. Par contre, comme on va le voir ensuite, on ne va pas mettre tout en report. En effet, on a une grande part de ressources à prévoir pour financer les investissements à venir. Il faut qu'avec ces investissements on puisse donner confiance aux banques et pour cela il y a un certain ratio à conserver au niveau de la dette et au niveau aussi du remboursement. C'est ce que Mme MERHAND va nous expliquer.



## Les résultats depuis la création du Syndicat

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 005	1 540 788	2 030 877
Résultat de l'exercice	608 004	932 784	490 089	1 316 046
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>608 005</b>	<b>1 540 788</b>	<b>2 030 877</b>	<b>3 346 923</b>

**Le Fonds de roulement progresse sur les quatre exercices.**



# Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610
<b>Epargne de gestion</b>	<b>585 818</b>	<b>393 269</b>	<b>594 548</b>	<b>1 023 390</b>
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614
<b>Epargne brute</b>	<b>580 505</b>	<b>386 884</b>	<b>575 905</b>	<b>986 776</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>8%</b>	<b>5%</b>	<b>8%</b>	<b>12%</b>
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888
<b>Epargne nette</b>	<b>469 394</b>	<b>174 662</b>	<b>305 460</b>	<b>130 888</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>

**Une épargne améliorée en 2022** : les recettes de fonctionnement évoluant plus fortement que les charges de gestion. Le taux d'épargne brute atteint le seuil prudentiel. **Néanmoins le taux d'épargne nette reste très bas compte tenu du niveau de remboursement de la dette en augmentation depuis 2020.**

DF

Page 7-8

13

Mme MERHAND souligne l'amélioration du niveau de l'épargne constatée entre 2021 et 2022 :

- une progression des produits de 12%
- une progression des dépenses de 7%.

On a une évolution plus forte des produits, cela permet d'améliorer l'épargne. Fort heureusement car le remboursement de capital est important. Même si le taux d'épargne brute reste à un niveau correct en 2022, l'épargne nette est sur un niveau très bas.

M. BESNIER souhaite apporter un complément d'information sur les recettes d'énergie en 2022. Pour ceux qui sont adhérents au SDE, un tarif avait été fixé en 2019 : on achetait du gaz à 49 € (correspondant à environ 20% du mix énergétique), et le prix de vente auprès des clients était indexé sur l'euribor, soit 150 €. Cela nous a permis d'avoir une recette exceptionnelle. Comme l'a évoqué Mme Dussous tout à l'heure, ce ne sera plus le cas en 2023 : les adhérents au SDE vont acheter le gaz à 103 € pour l'année, mais en ce moment, les prix de vente du gaz indexés auprès de nos clients chutent. Par conséquent, la courbe ne va pas continuer de s'écarter.

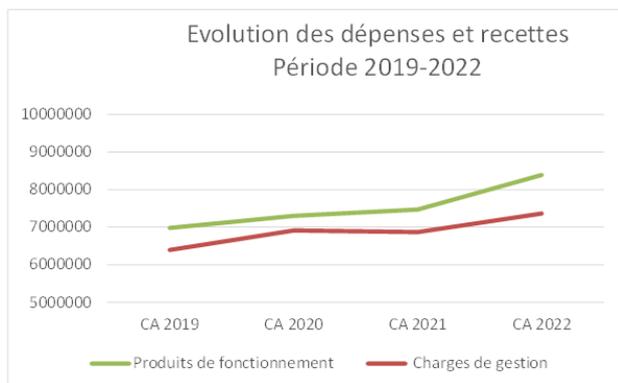
Mme MERHAND reprend la présentation.



## Les soldes intermédiaires de gestion

### Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610



**En 2022, les recettes ont progressé de 12% alors que les dépenses augmentaient de 7%.**

DF  
Page 8-9

14



## Les soldes intermédiaires de gestion

### Financement de l'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718
<b>Besoin de financement (3) = (1) - (2)</b>	<b>- 138 610</b>	<b>3 615 192</b>	<b>- 85 254</b>	<b>- 561 905</b>
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-
Épargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 778
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 683
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%
<b>Part financée sans avoir recours aux excédents passés</b>	<b>228%</b>	<b>129%</b>	<b>167%</b>	<b>583%</b>

**5 720 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,  
Travaux financés majoritairement par l'emprunt.**

DF  
Page 9

15

Sur les 4 exercices, les dépenses d'investissement sont essentiellement liées au CVED et financées majoritairement par l'emprunt (et un peu par l'épargne brut) réalisé en 2020.



# L'endettement

En cours de dette et annuité au 1<sup>er</sup> janvier 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
<b>Capital restant dû au 1er janvier N</b>	<b>250 000</b>	<b>138 889</b>	<b>4 267 455</b>	<b>5 460 175</b>	<b>4 604 207</b>
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%
<b>Annuités</b>	<b>116 424</b>	<b>218 607</b>	<b>289 088</b>	<b>892 502</b>	<b>692 000</b>
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	90 443,19
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	1 209 500,19
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	3 053 555,62
CREDIT RELAIS FCTVA	0,62	Trimestrielle	30/12/2020	30/09/2023	700 788,00	250 788,00
<b>TOTAL : SYNDICAT DES TRAITEMENTS</b>					<b>6 810 788,00</b>	<b>4 604 287,00</b>

## Crédit relais à rembourser d'ici 2023.

Dettes augmentées à compter de 2022 avec le transfert REVERTEC.

DF  
page 10

16

Par rapport aux emprunts réalisés, c'est principalement l'emprunt de 3 640 000 € qui a été réalisé sur les travaux du CVED sur S3T'ec. Concernant les autres emprunts, ce sont des emprunts qui ont été transférés par le SMCTOM SE 35 à S3T'ec, liés au réseau vapeur ou à Révertec.

Au 1<sup>er</sup> janvier, le capital restant dû est de 4 604 000 €, avec une annuité de 692 000 € : fin du crédit relais (251 000 € à rembourser) et autres emprunts à rembourser.

Sur l'exercice de 2022, la capacité de désendettement est de 3 ans grâce au niveau d'épargne important.

M. BOUDET (DT FOUGERES) demande quelle est la durée d'emprunt ?

Mme MERHAND répond que les emprunts sont d'une durée de 15 ans en général : un emprunt se termine en 2024 (reste 90 000 €) et les autres en 2033 ou 2035.

M. BOUDET demande si ces emprunts sont à taux fixe ? Mme MERHAND répond par l'affirmative. En 2018 et 2020, S3T'ec a pu bénéficier d'emprunt à taux très bas, ce qui ne sera pas le cas à l'avenir.

Mme La Présidente informe l'Assemblée qu'elle quitte la séance pour le vote et demande à M. BOUDET d'inviter l'assemblée à procéder au vote.

M. BOUDET soumet au vote le projet de Compte administratif 2022.

Après une présentation du résultat de l'exercice 2022, et au vu des documents budgétaires remis,

En l'absence de la Présidente,

A l'unanimité des membres présents,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel présente :
  - a- Un excédent de fonctionnement de clôture de 1 774 472.87 €
  - b- Un excédent d'investissement de clôture de 1 572 447.78 €
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 21
Pouvoir :
Nombre de votants : 20
Nombre de voix pour : 20
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

### Question 7 – Présentation du projet de Budget primitif 2023

*La Présidente expose :*

Lors de la séance du Comité Syndical, le 15 Décembre 2022, les perspectives budgétaires du Syndicat de Traitement Vitré Fougères et leurs conséquences financières ont été présentées.

**Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance du projet de budget primitif 2023 présenté par Mme MERHAND.**

*Mme DUSSOUS annonce la présentation du projet budgétaire. En introduction, elle avise que le syndicat va faire des paris sur l'avenir en 2023, qu'il va prendre de plein fouet des frais fixes qui sont impondérables sur lesquels on n'aura aucune action possible. Elle laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation du budget 2023.*



# Orientations BUDGETAIRES



2023



DE

*Monsieur BESNIER prend la parole pour présenter les projets du mandat.*

## Projets du mandat

- ▷ Le renouvellement des outils de traitement, que sont le CVED, le centre de tri CS, le quai de transfert,
- ▷ La trajectoire 0% enfouissement / 100% valorisation :
  - > En priorisant le réemploi et le recyclage
  - > Puis la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent être réemployé ou recyclés,
- ▷ Le développement de la transition écologique :
  - > En créant des boucles locales de valorisation des déchets
  - > En réduisant les externalisations et exportations

*Dans le cadre du renouvellement des outils, la consultation sur la Concession d'exploitation du CVED a été lancée et les premières offres ont été ouvertes et les candidats ont été retenus pour négocier. Pour cela, il a été prévu au Budget des dépenses d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.*

*Concernant la valorisation énergétique pour les déchets plastiques durs issus des déchèteries, M. BESNIER rappelle qu'il a été notifié un marché avec LE PLASTIQUE FRANÇAIS en juillet 2022. Le marché devait démarrer le 1<sup>er</sup> octobre 2022. A cette date, on apprend un 1<sup>er</sup> report au 1<sup>er</sup> décembre. Au 1<sup>er</sup> décembre, on apprend que le Directeur Général actionnaire est parti. Aujourd'hui, a priori, le Président de la société a trouvé un actionnaire. S3T'ec a un rendez-vous le 17 février avec LE PLASTIQUE FRANÇAIS afin de présenter le planning définitif. En début d'année, Mme DUSSOUS leur a adressé un courrier en recommandé en leur indiquant qu'il y aura faute contractuelle si la société n'honore pas les engagements.*

# Orientations 2023



## ▷ Quai de transfert :

- a. Création du nouveau quai de transfert à FOUGERES : ouverture prévue pour le second semestre 2023
- b. Nouveau marché de transport des OM et CS VITRE-FOUGERES à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 8 mois,

## ▷ Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets :

- a. Procédure de passation de la nouvelle DSP de conception, réalisation, exploitation, maintenance du CVED pour 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- b. Travaux de mise aux normes du CVED :
  - ✓ *Fin des travaux de modernisation avec installation analyseur Mercure,*
  - ✓ *Démarrage surveillance eaux souterraines CVED via 3 piézomètres,*
  - ✓ *(Création d'un sous-refroidisseur chez LACTALIS),*
  - ✓ *Mise en place des systèmes de vidéo surveillance des dépôts et liaison DREAL,*
- c. Révision des contrats de vente d'énergie de fait d'imprévisibilité sur les tarifs des achats

19

*Mme DUSSOUS fait part qu'en cas de coupure d'électricité au CVED, on a remarqué que l'on n'avait pas de solution de secours. Sur demande expresse de la DREAL, un groupe électrogène va être ajouté au CVED*

*M. BESNIER ajoute que sur les travaux d'installation du groupe électrogène, le coût est de 110 000 €. Pour l'instant, le groupe électrogène est en location.*

*M. BOUDET (DT FOUGERES) demande : est-ce un groupe électrogène alimenté par du fuel ? M. BESNIER répond par l'affirmative. La cuve de fuel est dans l'appareil comme un caisson maritime, pas de stockage autre. Toutes les usines du Grand Ouest en ont un.*

# Orientations 2023

## ▷ Le Centre de Tri

- > Nouveau marché d'exploitation du centre de tri de VITRE au 1er janvier 2023, transformé pour 8 mois en centre de transfert et valo matière
- > Nouveau marché de tri des **déchets recyclables en ECT** : Paprec LE RHEU au départ du centre de VITRE, et Suez LE MANS au départ du quai de transfert de FOUGERES,
- > Décision à prendre en parallèle sur la reconversion du site, et l'avenir du sur-tri des Papiers collectés en BAV avant envoi en filière de recyclage : sur le centre de tri actuel ou non

## ▷ Démarrage du tri et recyclage des plastiques rigides, souples et PSE des déchèteries (800 à 1000 T/an) via un nouveau marché et l'installation sur FOUGERES d'une nouvelle société : LE PLASTIQUE FRANÇAIS / VALORPLAST.

20

*Dans le cadre du marché d'exploitation du nouveau Centre de transfert et valorisation matière de VITRE, M. BESNIER signale que les nouveaux tarifs ne sont pas neutres et vont avoir une conséquence sur le budget.*

*Dans le cadre du marché de tri des déchets recyclables en ECT, les coûts de tri sont assez importants et le coût des refus de tri augmente aussi.*

# Orientations 2023

## ▷ Les déchets de déchèteries :

- > Reprise des marchés en cours des deux SMICTOM.

## ▷ Etude Biodéchets :

- > pour anticiper la législation 2024 et les besoins des SMICTOM en terme de valorisation des biodéchets collectés en PAV,
- > Plusieurs scénarii :
  - ✓ *Compostage industriel*
  - ✓ *Déconditionnement (et hygiénisation ou pas)*
  - ✓ *Externalisation du sujet (contrats avec prestataires intra ou extra territoire)*

*Mme DUSSOUS annonce qu'il pourra être envisagé d'organiser un comité syndical spécial sur le compostage : par exemple avec la présentation d'un film sur les différents sites et techniques de déconditionnement et hygiénisation. En effet, selon la législation, le syndicat devra pouvoir proposer des solutions à la collectivité pour collecter les biodéchets à partir de 2024.*

# Orientations 2023



## ▷ Autres éléments notables du projet de BP 2023 :

- > Prise en compte des révisions des tarifs des marchés : 8.5 % sur l'exploitation du CVED, et 10 % sur l'exploitation des quais de transferts et transport, + 10 à 15 €/T sur l'enfouissement à SECHE-CHANGE et la valorisation énergétique à IDEX-TADEN.
- > Augmentation de la TGAP valo énergétique et enfouissement
- > Les amortissements des travaux de modernisation du CVED (CYCLERGIE) et de création de REVERTEC (DALKIA) n'ont pas démarrés comptablement (environ 400 000 €/an) du fait que les travaux n'ont pas été réceptionnés.
- > Communication : Déploiement de la communication sur la nouvelle identité S3T'ec : site internet notamment, Réalisation d'une « porte ouverte » sur les sites de S3T'ec

M. BESNIER informe qu'un événement en mars/avril devrait être organisé avec les élus et la Presse relatif à la réception d'un Eco label obtenu sur le réseau REVERTEC. Mme DUSSOUS ajoute que cet événement permettra de montrer un côté positif de S3T'ec

## Rappel des modalités de répartition des coûts S3t'ec :



- ▷ Tarif adhésion à S3T'ec = ensemble des charges et recettes administratives, frais généraux et destinées aux filières en développement (plastiques, CSR...etc) ou clôturées (ancienne décharge..etc) : calcul au prorata population
- ▷ Tarif de valorisation par flux = ensemble des charges moins recettes du flux concerné (OMr, Emballages, Papiers, tout-venant...etc.) : calcul au prorata des tonnages apportés à S3T'ec sur l'année n-1.
- ▷ Gestion des recettes de vente de matériaux = exclues du calcul de la redevance d'équilibre, elles font l'objet d'une refacturation au réel par les SMICTOM à S3T'ec.

23

M. BESNIER explique que pour le tarif de valorisation par flux, il y a toujours un décalage d'une année : c'est compliqué pour S3T'ec de faire un budget sur des tonnages qui sont non maîtrisés.

## — Gestion des refus

- ▷ Pour les emballages, à partir de 2023 (passage en ECT) : définition d'un niveau de refus moyen S3T'ec et intégration d'un surcoût facturé à l'adhérent si dépassement de ce taux de refus. Calcul en lien avec les futurs contrats de tri des emballages
- ▷ En cas de détection d'objet radioactif, S3T'ec refacture à l'adhérent concerné les coûts associés à la gestion du dit-déchet.
- ▷ En cas de refus de benne dans un site de traitement (soit par un exploitant de S3T'ec, soit par le propriétaire du site), S3T'ec refacture le surcoût éventuel du traitement de la benne dans un autre site. *Exemple : bennes de « tout-venant » refusées en enfouissement si taux de « recyclables » supérieur à la réglementation.*

M. BESNIER précise que pour les emballages, à partir de 2023, il est proposé un taux à 30% de refus de tri.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour présenter le Budget primitif qui pourra être voté ensuite.



## Budget primitif



2023





## Projet BP 2023

### Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Var. BP/BP
COMMUNICATION	66 740,00	30 624,58	90 832,00	36,10%
CS	2 576 300,00	2 361 211,94	3 526 700,00	36,89%
DECHARGE	7 300,00	9 709,56	8 000,00	9,59%
OMR	5 382 730,00	5 106 771,64	6 334 450,00	17,68%
QUAI	14 500,00	14 677,73	15 740,00	8,55%
STRUCTURE	265 410,00	145 462,60	366 680,00	38,16%
CTVM	37 000,00	43 696,89	0,00	-100,00%
DECHETERIE		0,00	4 080 350,00	0,00%
FILIERES		0,00	1 055 000,00	0,00%
VERRE		0,00	41 500,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>7 712 154,94</b>	<b>15 519 252,00</b>	<b>85,86%</b>

#### Principaux postes :

Incinération = 3 846 k€ (3 549 k€ en 2022)  
Autre tt OMR = 705 k€ (539 k€ en 2022)  
Energie-combustibles = 796 k€ (265 k€ en 2022)  
Dépenses imprévues = 90 k€  
Tri des déchets recyclables = 2 361 k€ (2 092 k€ en 2022)  
Exploitation quai transfert = 409 k€  
Transfert = 935 k€ (396 k€ en 2022)  
Traitement des déchèteries = 4 081 k€  
Rétrocession recettes filières = 1 055 k€

DF Synthèse par chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	7 707 640,00	7 174 377,06	13 601 132,00	76,46%
012 Charges de personnel	172 900,00	164 024,10	214 950,00	24,32%
022 Dépenses imprévues	92 000,00	0,00	90 000,00	-2,17%
042 Opération d'ordre	308 940,00	308 931,04	491 550,00	59,11%
65 Autres charges de gestion courante	28 500,00	28 209,07	1 086 220,00	3711,30%
66 Charges financières	40 000,00	36 613,67	35 400,00	-11,50%
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions		0,00	0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>7 712 154,94</b>	<b>15 519 252,00</b>	<b>85,86%</b>

DF  
Page 16-17

Mme MERHAND présente deux évolutions majeures dans ce budget de fonctionnement 2023 (configuration différente) :

- Intégration du traitement des déchèteries (4 081 k€ qui étaient au préalable dans les budgets des 2 SMICTOM de base)
- Intégration des recettes filières (il y aura le même montant en recettes et en dépenses, du fait que S3T'ec sert de boîte aux lettres)
- Et plus accessoirement l'intégration du stockage et du rechargement du verre

Mme DUSSOUS fait part qu'à périmètre égale, le budget serait de l'ordre de 10 millions.

Mme MERHAND énumère les principaux postes. Celui qui connaît une évolution conséquente en lien avec REVERTEC c'est celui des « Energie Combustibles » : malheureusement, tout est multiplié par 3, soit 796 K€.

Sur le poste « tri des déchets », les déchets transférés sur PAPREC ou SUEZ représentent une enveloppe de 2 361 k€. La particularité de cette année, c'est que s'ajoute l'exploitation du quai de transfert (anciennement Centre de Tri de VITRE), pour un montant de 409 k€, que l'on n'avait pas avant.

L'autre élément important, c'est l'évolution du poste « Transfert », puisqu'avant on transportait uniquement les déchets issus du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES. Dorénavant, on transfert aussi les déchets du SMICTOM SUD EST 35 vers le RHEU notamment.

M. BOUDET fait part que tous les ans, il est inscrit des dépenses imprévues. Sur le Compte Administratif 2020-2021 on a fait zéro.

Mme DUSSOUS confirme. Elle indique qu'en 2023 on a inscrit seulement 90 000 € au lieu de 250 000 € initialement prévu lors du débat d'orientation budgétaire : on a toujours cette peur d'avoir des travaux imprévus sur le CVED ou d'autres liés à un incident qui nécessiterait des dépenses.

M. BESNIER explique qu'on craint toujours le phénomène « grippe aviaire » : si KERVALIS s'arrête à cause de la grippe aviaire, cela met S3T'ec dans l'obligation de verser des pénalités aux clients d'achat de vapeur. Aujourd'hui, les contraintes règlementaires liées à la grippe aviaire sont plus importantes que l'année dernière 2022 : il est demandé notamment d'attendre 7 à 8 semaines avant que les volailles puissent être réintégrées, au lieu de 4 semaines.

Les soutiens comme CITEO seront reversés directement aux SMICTOM de base. On ne sait pas ce que l'on va avoir avec les extensions de consignes qui passent de 3 à 5 flux. CITEO n'a pas encore décidé des tarifs.

Mme MERHAND reprend avec le poste « Déchèteries », en indiquant que les données ont été transmises par les services des deux SMICTOM de base qui ont procédé au chiffrage.



## Projet BP 2023

### Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2022	CA 2022	BP 2023
CS	67 500,00	53 401,32	0,00
DECHARGE		0,00	
OMR	1 244 330,00	2 395 163,42	1 749 000,00
QUAI		0,00	
STRUCTURE	6 666 170,00	6 666 083,07	11 986 252,00
REPORT	371 980,00	371 980,00	729 000,00
FILIERE			1 055 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>9 486 627,81</b>	<b>15 519 252,00</b>

**Redevance d'équilibre = 11 986 k€**

Recettes industrielles Vente énergie = 1 642 k€  
(1 624 k€ en 2022)

Rétrocession recettes filières = 1 055 k€  
Report à hauteur de 729 k€

RF Synthèse par chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Var BP/BP
002- Résultat reporté	371 980,00	371 980,00	729 000,00	95,98%
013- Atténuation de charges	500,00	405,00	500,00	0,00%
042- Opérations d'ordre	104 800,00	101 395,82	97 000,00	-7,44%
70- Produits des services et ventes diverses	1 194 530,00	1 723 924,19	2 707 000,00	126,62%
74- Dotations, subventions, participations	6 678 170,00	6 665 669,01	11 985 752,00	79,48%
75- Autres produits de gestion courante		2,06		0,00%
76- Produits financiers		0,00		0,00%
77- Produits exceptionnels		623 251,73		0,00%
<b>Total général</b>	<b>8 349 980,00</b>	<b>9 486 627,81</b>	<b>15 519 252,00</b>	<b>85,86%</b>

DF  
Page 17-18

Pour les recettes de fonctionnement, Mme MERHAND indique que le calcul de la Redevance d'Equilibre sera revu en détail en aval.

Le souhait a été d'augmenter le report et de transférer une part importante du résultat de fonctionnement de 2022 en investissement, nécessaire au financement des investissements.



# Projet BP 2023

## Programme prévisionnel d'investissement

Programme d'investissement	RAR 2022	NOUVEAUX CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023
<b>CDT</b>			<b>0,00</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
21- Immobilisations corporelles			0,00
23- Immobilisations en cours			0,00
<b>CVED</b>	<b>1 249 868,47</b>	<b>701 642,00</b>	<b>1 951 510,47</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
21- Immobilisations corporelles	2 041,20		2 041,20
23- Immobilisations en cours	1 247 827,27	701 642,00	1 949 469,27
<b>DECHARGE DE CORNILLE</b>	<b>6 434,76</b>	<b>6 000,00</b>	<b>12 434,76</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
21- Immobilisations corporelles			0,00
23- Immobilisations en cours	6 434,76	6 000,00	12 434,76
<b>QUAI DE TRANSFERT</b>		<b>1 580 000,00</b>	<b>1 580 000,00</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
21- Immobilisations corporelles			0,00
23- Immobilisations en cours		1 580 000,00	1 580 000,00
<b>STRUCTURE</b>	<b>627,60</b>	<b>8 185,60</b>	<b>8 813,20</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
21- Immobilisations corporelles	627,60	8 185,60	8 813,20
<b>CTVM</b>		<b>660 000,00</b>	<b>660 000,00</b>
20-Immobilisations incorporelles			0,00
23- Immobilisations en cours		660 000,00	660 000,00
<b>BIODHT</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
20-Immobilisations incorporelles		30 000,00	30 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 256 930,83</b>	<b>2 985 827,60</b>	<b>4 242 758,43</b>

**Financement** : FCTVA (72k€), Amortissements (492 k€), transfert d'une partie du résultat de fonctionnement (1 045 k€), report antérieur (1 572 k€), complété par un emprunt pour le quai > **1 803k€**.

DF  
Page 18

Mme MERHAND indique qu'il y a un reste à réaliser de 1 257 k€.

Ont été intégrés :

- les travaux du CVED dont M. BESNIER a parlé en amont.
- le quai de transfert avec une première partie du projet (montant total estimé à 2 600 k€)
- une enveloppe pour les potentiels travaux de mises aux normes, notamment le risque incendie, et le remplacement de la presse à balle, sur l'ancien centre de tri de Vitré.

Mme DUSSOUS constate que le budget du projet du Quai de Transfert à FOUGERES passe de 1 100 k€ à 2 600 k€. Mme MERHAND va l'expliquer ci-après.



## Projet BP 2023

### Autorisation de programme

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer pour 2024	Reste à financer pour 2025	Reste à financer au-delà
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15	-	-
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-	-	-

<b>Quai de transfert</b>	TTC
Coût des travaux	2 653 333,00
FCTVA	425 999,15
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 227 333,85</b>
CP réalisés	56 410,85
<b>Emprunt en 2023</b>	<b>1 802 787,78</b>
<b>Emprunt en 2024</b>	<b>368 135,22</b>

DF  
Page 32

En effet, Mme MERHAND indique que ce projet de quai de transfert à JAVENE était inscrit dans les autorisations de programme et ce point est inscrit à l'ordre du jour de ce soir.

On arrive aujourd'hui à une enveloppe globale sur le quai de transfert de 2 650 k€ (travaux, maîtrise d'œuvre et études associées) par rapport à un projet de départ qui était différent. A l'heure actuelle, le budget de financement est de 2 000 k €, par conséquent on propose l'inscription ce soir d'un 1<sup>er</sup> emprunt en 2023 de 1 800 k€.

L'autre autorisation de programme concernant le Centre de valorisation matière prévu à côté du quai de transfert est retirée car le projet n'a plus lieu d'être.



## Projet BP 2023

### Section d'investissement

DI par chapitre	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023	Var BP /BP
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00	0,00%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 800,00	101 395,82		97 000,00	97 000,00	-7,44%
041- Opérations patrimoniales	0,00				0,00	0,00%
13- subventions d'investissement	0,00				0,00	0,00%
16- Emprunts et dettes assimilées	856 000,00	855 888,23		657 000,00	657 000,00	-23,25%
20-Immobilisations incorporelles	101 692,00	83 396,40		30 000,00	30 000,00	-70,50%
21- Immobilisations corporelles	4 000,00	1 128,00	2 668,80	8 185,60	10 854,40	171,36%
23- Immobilisations en cours	2 668 303,81	236 288,86	1 254 262,03	2 947 642,00	4 201 904,03	57,47%
27- Autres immobilisations financières	0,00				0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>3 734 795,81</b>	<b>1 278 097,31</b>	<b>1 256 930,83</b>	<b>3 739 827,60</b>	<b>4 996 758,43</b>	<b>33,79%</b>

RI par chapitre	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023	Var BP/BP
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 940,00	308 931,04		491 550,00	491 550,00	59,11%
041- Opérations patrimoniales	0,00				0,00	0,00%
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 161 056,09	1 184 932,09		1 117 472,87	1 117 472,87	-3,75%
13- Subventions d'investissement reçues	0,00			12 500,00	12 500,00	0,00%
16- Emprunts et dettes assimilées	908 117,76			1 802 787,78	1 802 787,78	98,52%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00%
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	1 356 681,96	1 356 681,96		1 572 447,78	1 572 447,78	15,90%
<b>Total général</b>	<b>3 734 795,81</b>	<b>2 850 545,09</b>		<b>4 996 758,43</b>	<b>4 996 758,43</b>	<b>33,79%</b>

DF  
Page 19-20

Sur la synthèse des dépenses d'investissement, Mme MERHAND annonce une projection de dépenses à hauteur de 4 997 k€, intégrant le remboursement d'emprunt de 657 000 €. Ce programme sera financé par les amortissements de l'exercice à hauteur de 492 000 €, ainsi que grâce au transfert du résultat de fonctionnement de 2022 (autour d'un million), au FCTVA à hauteur de 1 117 k €, et une faible part de subventions, le report antérieur à hauteur de 1 572 k €. Le reste sera financé par l'emprunt.



## Projet BP 2023

### Synthèse

	Projet BP 2023	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés	15 519 252,00	14 790 252,00
Résultat de fonctionnement reporté		729 000,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 519 252,00</b>	<b>15 519 252,00</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	4 996 758,43	3 424 310,65
Résultat d'investissement reporté		1 572 447,78
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 996 758,43</b>	<b>4 996 758,43</b>

DF  
Page 15

Pour la synthèse, Mme MERHAND annonce un report du résultat de fonctionnement à hauteur de 729 000 €, et le résultat d'investissement conservé intégralement.

## Question 8 – Affectation des résultats 2022

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Mme MERHAND présente l'affectation des résultats.



## Affectation des résultats

DF  
Page 15

Il est proposé d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2022, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 729 000,00€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2022 du budget primitif
- D'affecter 1 045 472,87€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer la section d'investissement.
- De constater un excédent d'investissement de 1 572 447,78€ à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif

32

Mme MERHAND informe qu'il est proposé d'affecter 1 045 472 € pour financer la section d'investissement.

Mme DUSSOUS complète : les 729 000 € permettent de financer les frais de fonctionnement du budget 2023.

Mme DUSSOUS demande s'il y a des questions avant de procéder au vote ?

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2022 :  
Excédent global de fonctionnement 2022 de 1 774 472.87 €,  
Excédent global d'investissement 2022 de 1 572 447.78 €,
- Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE,

D'affecter les résultats de l'exercice 2022, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 729 000.00€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif,
- D'affecter 1 045 472.87 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer la section d'investissement,
- De constater un excédent d'investissement de 1 572 447.78 € à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif

Présents : 21
Pouvoir :
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

### Question 9 – Ouverture/modification d'autorisation de programme

*La Présidente expose :*

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 3 Février 2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement proposé au vote	Echéancier	
				2022	2023
1	Quai de transfert	1 032 000,00	392 000,00	640 000,00	-

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 17 Février 2022, le Comité syndical a approuvé les modifications et ouverture d'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	CP 2021	REALISE 2021	Echéancier		
					2022	2023	2024
1	Quai de transfert	1 860 000,00	-	-	450 000,00	1 068 000,00	342 000,00
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	-	-	379 000,00	1 044 000,00	317 000,00

Au vu de l'évolution des projets et des coûts de construction, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les modifications proposées :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer	Reste financer	Reste à financer
							pour 2024	pour 2025	au-delà
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15	-	-
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-	-	-

M. BOUDET s'étonne de la hausse du coût du quai de transfert à hauteur de 2 650 000 €.

M. BESNIER précise : 1 800 k € HT, avec les Assurances à Maîtrise d'Ouvrage, avec les hausses des prix vues dans tous les marchés actuels et l'augmentation de surface. Cela tape fort.

M. BOUDET constate que ce n'est pas bon signe pour le CVED prochain.

Mme DUSSOUS indique que c'est ce que l'on constate avec les autres collectivités. C'est pour cela qu'il faut de la réserve et que l'on a procédé en amont à un transfert de résultat en section d'investissement.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les modifications de l'autorisation de programme proposée pour le quai de transfert et pour le Centre de Tri et de valorisation matière, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer	Reste financer	Reste à financer
							pour 2024	pour 2025	au-delà
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15	-	-
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-	-	-

- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 21
Pouvoir :
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente, Isabelle DUSSOUS

## Question 10 – Approbation du Budget Primitif 2023

*La Présidente expose :*

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M14, modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'affectation des résultats 2022 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2023 présenté,

**Le Comité Syndical,**

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- Après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE,**

- **De voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,**
- **De valider le budget primitif 2023,**
- **De fixer la redevance d'équilibre appelée auprès des deux adhérents à 11 985 752 € pour l'année 2023.**

*Au registre, sont les signatures.*

Présents : 21
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

## Question 11 – Redevance d'équilibre

*La Présidente expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents fixée à 11 985 752 € au regard du budget primitif 2023 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.

## Évolution proposée

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2023 sous-détail	BP 2023 totaux :
<b>ADMINISTRATION GENERALE :</b>		<b>457 012</b>
Part fixe	457 012	
<b>OMR</b>		<b>4 191 416</b>
Part fixe	537 916	
Part variable	3 653 500	
<b>CS</b>		<b>3 215 474</b>
Part fixe	107 474	
Part variable	3 108 000	
<b>VERRE</b>		<b>41 500</b>
Part fixe		
Part variable	41 500	
<b>DECHETERIE</b>		<b>4 080 350</b>
Part fixe	-	
Part variable	4 080 350	
<b>TOTAL</b>	<b>11 985 752</b>	<b>11 985 752</b>

sauf DIE, variation =

19%

**A périmètre constant, redevance d'équilibre calculée à 7 863 902€  
à comparer au 6 665 670 € de 2022.**

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE 2022 :	BP 2022 sous-détail	BP 2022 totaux :
<b>ADMINISTRATION GENERALE :</b>		<b>368 650</b>
Part fixe	368 650	
<b>OMR</b>		<b>3 923 591</b>
Part fixe	395 591	
Part variable	3 528 000	
<b>CS</b>		<b>2 373 429</b>
Part fixe	1 894 429	
Part variable	479 000	
<b>TOTAL</b>	<b>6 665 670</b>	<b>6 665 670</b>

DF  
Page 21

34

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour présenter la Redevance d'Equilibre.

Dans cette Redevance d'Equilibre, les recettes filières, encore une fois n'apparaissent pas dans cette présentation car elles s'annulent. La nouveauté, c'est la partie « déchèteries » qui représente 4 080 k € dans le budget, avec le stockage et le rechargement du verre.

A périmètre constant, il faut retenir que la Redevance d'Equilibre calculée à 7 863 902 € (Administration générale, OMr et CS) est à comparer au 6 665 670 € de 2022.

Pour compléter, Mme DUSSOUS repère l'on retire la partie « verre » et « déchèteries » qui étaient portées par chacun des SMICTOM de base l'année dernière. Par conséquent, il y a une augmentation de 1 200 000 € à répartir sur les 2 SMICTOM de base.

Mme DUSSOUS souhaite faire un point sur la préparation du budget avec les services et conjointement avec le Bureau Syndical avec lesquels il a été échangé très longuement et sur tous les postes. On subit de plein fouet :

- l'inflation : tout le monde le sait, sur le CVED (main d'œuvre, exploitation...),
- l'extension des consignes de tri puisque l'on va avoir une quantité plus importante que l'on va traiter au niveau des emballages (passant de 3 à 5 flux),
- augmentation des coûts, notamment du coût de transport.

A l'inverse, pour la partie « Recettes », on a fait un pari sur la vente d'énergie, vapeur ou chaleur. On a rencontré chaque client tel que KERVALIS et LACTALIS. Ils ne sont pas encore revenus vers S3T'ec clairement sur l'acceptation des nouveaux tarifs. Par contre, au niveau du réseau de chaleur, un client a déjà signé. Elle pense que les autres vont suivre.

Mme DUSSOUS fait part que cela va nous permettre d'avoir une augmentation des ventes au niveau du réseau de chaleur.

Comme l'ont indiqué M. BESNIER et Mme MERHAND en amont, il y a aussi REVERTEC impacté par l'évolution du gaz. On est dans les périodes les plus froides et où on a le plus besoin du réseau d'eau chaude pour chauffer les bâtiments et les serres de TOMADA.

On subit aussi l'augmentation du coût de l'enfouissement pour la partie « déchèteries », poste que S3T'ec n'avait pas dans son budget l'an dernier.

A contrario, on espère qu'après des SMICTOM, il y aura des bonnes nouvelles de la part de CITEO avec une augmentation des soutiens.

M. STEPHAN ajoute aussi qu'il y aura les recettes filières. Pour S3TEC, c'est neutre dans la mesure où elle perçoit et reverse les recettes aux SMICTOM. Depuis le dernier trimestre, les recettes ont chuté. Espérons que les cours s'améliorent et puissent permettre aux SMICTOM d'obtenir des recettes supplémentaires.

## Tarifs calculés pour 2023

2023		2022	
tarif adhésion S3T'ec 2023 :	2,03 €/hab.	tarif adhésion S3T'ec 2022 :	1,7 €/hab.
tarif traitement OMr 2023 :	134,22 €/T	tarif traitement OMr 2022 :	119,7 €/T
tarif traitement CS 2023 :	319,76 €/T <small>hors recettes (-40€/T env.)</small>	tarif traitement CS 2022 :	228,4 €/T <small>hors recettes</small>
tarif traitement VERRE 2023 :	4,24 €/T		
tarif traitement DIE 2023 :	78,87 €/T		

**Pour les déchèteries, le calcul du coût de traitement est réalisé par flux :**

	tarif par flux TTC	Coût BP	Tonnage (N-1)
encombrant	184,07	2 630 500,00	14 291
gravat	9,16	151 500,00	16 544
bois	78,14	632 000,00	8 088
DV Brut	24,75	231 000,00	9 332
plâtre	101,14	35 500,00	351
DDS	1 033,07	249 000,00	241
cartons	41,66	107 000,00	2 568
polystyrène		-	0
huiles végétales	207,32	4 700,00	23
amiante	694,44	25 000,00	36
souches	126,20	13 100,00	104
béton armé	6,56	1 050,00	160
<b>TOTAL</b>		<b>4 080 350,00</b>	<b>51 737</b>

DF  
Page 22

35

Mme MERHAND poursuit et explique le tarif adhésion qui va être appliqué à la population : 2.03 €/hab en 2023.

Dans ce tarif, comme le disait M. BESNIER, on intègre tout ce qui est études, projets de développement...

L'impact important se situe au niveau du tarif du traitement de la Collecte Sélective qui passe à 319.76 €/T. Au niveau du verre, le tarif est à 4.24 €/T. Sur le tarif du traitement des déchèteries, on a calculé un « coût moyen » par flux, soit 78.87 €/T.

Mme DUSSOUS fait remarquer que pour le traitement des ordures ménagères on est passé de 119 €/T à 134 €/tonne TTC. Il faut savoir, comme vu dans la Commission d'appel d'offres en amont pour les surplus d'ordures ménagères, que l'on va avoir des tarifs qui vont augmenter si l'on va chez SUEZ, ou ailleurs et ce sera encore plus cher. Aujourd'hui le message qu'il faut passer c'est que le CVED permet d'avoir un traitement des OMr et assimilées qui soit à un bon niveau. Il faut le conserver.



		BP 2023	
<b>SMICTOM Pays de Fougères</b>		<b>5 300 252</b>	
Administration générale			178 700
CS	3 539,0		1 131 615
OMR	13 975,4		1 875 754
VERRE	3 790,0		16 087
DIE	27 055		2 098 096
encombrant	6 793	1 250 352,54	
gravat	5 592	51 207,58	
bois	5 335	416 887,57	
DV Brut	7 978	197 481,99	
plâtre	0	-	
DDS	101	104 442,42	
cartons	1 209	50 380,95	
polystyrène		-	
huiles végétales	11	2 342,74	
amiante	36	25 000,00	
souches	0	-	
béton armé	0	-	

		6 685 500	
<b>SMICTOM Sud est 35</b>		<b>6 685 500</b>	
Administration générale			278 312
CS	6 517,0		2 083 859
OMR	17 253,0		2 315 662
VERRE	5 987,0		25 413
DIE	24 682		1 982 254
encombrant	7 498	1 380 147,46	
gravat	10 952	100 292,42	
bois	2 753	215 112,43	
DV Brut	1 354	33 518,01	
plâtre	351	35 500,00	
DDS	140	144 557,58	
cartons	1 359	56 619,05	
plastiques	0	-	
huiles végétales	11	2 357,26	
amiante	0	-	
souches	104	13 100,00	
béton armé	160	1 050,00	

		BP 2022	
<b>SMICTOM Pays de Fougères</b>		<b>2 714 092</b>	
Administration générale			144 970
CS			845 354
OMR			1 723 768

**3 186 069 €**

		3 951 578	
<b>SMICTOM Sud est 35</b>		<b>3 951 578</b>	
Administration générale			223 680
CS			1 528 075
OMR			2 199 823

**4 677 833 €**

En synthèse par adhérent, Mme MERHAND indique que le SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES a un montant global de Redevance d'Equilibre à hauteur de 5 300 252 € pour 2023. Mais à périmètre constant, on est à 3 186 069 € pour 2 714 092 €.

Et, le SMICTOM DU SUD EST 35 a un montant global de Redevance Spéciale à hauteur de 6 685 500 € pour 2023. Mais à périmètre constant, on passe de 3 951 578 € à 4 677 833 €.

# Evolution proposée :

## ▷ tarifs 2023 et Comparaison avec 2022 :

tarif adhésion S3T'ec 2023 :	2,03	€/hab.	tarif adhésion S3T'ec 2022 :	1,7	€/hab.
tarif traitement OMr 2023 :	134,22	€/T	tarif traitement OMr 2022 :	119,7	€/T
tarif traitement CS 2023 :	319,76	€/T	tarif traitement CS 2022 :	228,4	€/T
tarif traitement VERRE 2023 :	4,24	€/T			
tarif traitement DIE 2023 :	78,87	€/T			

*hors recettes (-40€ env.)*

*hors recettes*

Tarif tri reconstitué BP 2023 : 190 €/T  
- Emballages PAPREC / SUEZ : 275 €/T  
- Papiers SUEZ VITRE : 10 €/T

Tarif transfert CS :  
- Emballages SUEZ > 100 €/T

Exemple tarifs (hors transport et transfert) :  
- IDEX TADEN 2023 : 152 €/T  
- SECHE enfouissement 2023 : 154 €/T

M. BESNIER complète les dires de la Présidente en précisant que S3T'ec est très compétitif pour le tarif de traitement des ordures ménagères avec 134 € TTC/T.

Et pour la Collecte sélective, lorsqu'on décompose les 320 € TTC/T, on voit que sur les coûts de tri on arrive à 190 € HT/T en allant chez PAPREC ou SUEZ pour les emballages.

Pour le papier, en faisant un tri séparé et un transfert direct (hors centre de tri) du papier, on y gagne.

Là où on est moins performant, c'est sur les transferts. La construction du nouveau quai de transfert a augmenté mais cela a du sens. La gestion du quai de VITRE coûte de l'argent aussi. Il faudra que l'on descende à 60 ou 70 €/T.

Mme DUSSOUS conclut que ce travail sera porté par les équipes. Et l'on est certain qu'ils porteront bien les projets et minimiseront les coûts. Dans tous les cas, il faut faire en sorte que l'on ne soit pas aussi fort que ce qui était prévu. Mais, « en bon père de famille », on ne peut pas diminuer les coûts aujourd'hui et tableur sur des coûts trop faibles, et se retrouver avec une fin d'année 2023 qui ne soit pas à la hauteur du budget que l'on votera (cela voudra dire que l'on a mal fait l'estimation).

Vu le Budget 2023,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2023.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE les tarifs pour l'année 2023 comme suit :**
  - Tarif adhésion- T Adh : 2.03€ TTC par habitant,
  - Tarif traitement des OMr- T OMr : 134.22€ TTC par tonne entrante,
  - Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages/papier : 319.76€ TTC par tonne entrante,
  - Tarif du verre : 4.24€ TTC par tonne

- **Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :**

	tarif par flux TTC	Coût BP	Tonnage (N-1)
encombrant	184,07	2 630 500,00	14 291
gravat	9,16	151 500,00	16 544
bois	78,14	632 000,00	8 088
DV Brut	24,75	231 000,00	9 332
plâtre	101,14	35 500,00	351
DDS	1 033,07	249 000,00	241
cartons	41,66	107 000,00	2 568
polystyrène		-	0
huiles végétales	207,32	4 700,00	23
amiante	694,44	25 000,00	36
souches	126,20	13 100,00	104
béton armé	6,56	1 050,00	160
<b>TOTAL</b>		<b>4 080 350,00</b>	<b>51 737</b>

- **Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Fougères- T trans papiers : 19.70 € TTC par tonne transférée,**

- **CHARGE la Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 21  
 Pouvoir :  
 Nombre de votants : 21  
 Nombre de voix pour : 21  
 Abstentions : 0  
 Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
 Isabelle DUSSOUS

## C – QUAI DE TRANSFERT

### Question 11 – Avenant à la convention de mise à disposition d'une partie de terrain au SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES

*La Présidente expose :*

Dans le cadre du marché de transfert des déchets de S3T'ec avec la société GELIN (et son sous-traitant SUEZ), une modification de l'organisation des apports est effectuée : Un stockage supplémentaire est aménagé sur l'ancienne déchèterie. A ce titre, le syndicat de traitement reprend l'exploitation de la zone située en bas de quai de déchèterie (cf schéma).

*Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme LEBRUMAN.*

Au regard de la mise en place des extensions de consigne de tri et dans l'attente de la construction d'un nouveau centre de transfert, prévu pour septembre 2023, le volume d'emballages à massifier est plus important.

A cela s'ajoute une augmentation de la distance, puisque les emballages sont transportés sur Le Mans au lieu de Vitré au 1er janvier 2023, et donc des durées de rotations de bennes plus longues.

Aussi dans une logique d'optimiser les transports, un stockage supplémentaire est créé sur l'ancienne déchèterie aujourd'hui inutilisée. Les aménagements (sommaires et temporaires en raison de la création du futur centre de transfert) sont à la charge du groupement SUEZ-GELIN.



Afin de permettre au SMICTOM de continuer ses activités, S3T'EC a mis à disposition l'ancienne déchèterie avec la plateforme de déchets verts au SMICTOM du Pays de Fougères par convention adoptée en 2021. (Délibération 9 du CS/FEV21)

Au regard de la modification des conditions d'exploitation, S3T'EC reprend l'exploitation de la zone située en bas de quai de déchèterie. Afin d'acter cette modification, les parties conviennent d'un avenant à la convention. **(en annexe de l'oj)**.

*Mme LEBRUMAN ajoute qu'un protocole de sécurité (respects des règles de déchargements) a été mis en place et transmis à tous les prestataires.*

*Mme DUSSOUS rappelle qu'il est important de respecter tous les protocoles de sécurité, notamment pour éviter les accidents de personnes, car on n'a pas besoin de cela au sein du syndicat.*

*M. BESNIER avise que l'ex Centre de Tri de VITRE est vide aujourd'hui.*

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR CET AVENANT A LA CONVENTION.

**Au vu les éléments présentés,**

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'ADOPTER l'avenant proposé à la convention de mise à disposition d'une partie de terrain au SMICTOM du Pays de Fougères,**
- **D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 21
Pouvoir :
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

# QUESTION COMPLEMENTAIRE

## A – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

### Question 1 – Accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus

La Présidente expose :

Le SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES est titulaire d'un marché de traitement du surplus de déchets ménagers résiduels qui ne peuvent être accueillis au CVED. En effet, le CVED peut valoriser en énergie 24 500 T/an de déchets ménagers résiduels, là ou S3T'ec en produit 32 000 T/an.

A titre informatif, en 2022 : 4 126 tonnes détournées / 31 228 tonnes.

Pour traiter les déchets ménagers résiduels qui ne peuvent être valorisés par le CVED du Syndicat de Traitement Vitre-Fougères, un accord-cadre a été lancé le 23/12/2022.

**PROCEDURE DE MARCHÉ** : Accord-cadre mono-attributaire en appel d'offres (n°22VF26)

Date d'envoi au JOUE : 21/12/2022,

Date de parution au JOUE : 23/12/2022,

Date de remise des offres : 31 janvier 2023 à 12h00.

Montant maximum du marché : 4 200 000 € H.T

Durée du marché : 20 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La prestation concerne donc le traitement des déchets ménagers résiduels du syndicat mixte, sur une ou des unité(s) de traitement autorisée(s) que le prestataire proposera.

Les prestations sont réparties en 3 lots, attribués par marchés séparés :

- Lot 1 : Traitement par unité de Valorisation énergétique.
- Lot 2 : Traitement par unité de Valorisation organique.
- Lot 3 : Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1- Valeur financière (55/100)
- 2- Valeur technique (45/100)

Pour le lot 1, 3 candidats ont déposé une offre : IDEX ENVIRONNEMENT, SUEZ RV OUEST, SMITRED VALORYS.

Pour le lot 2, aucune offre a été déposée.

Pour le lot 3, 1 candidat a déposé une offre : SECHE ECO INDUSTRIE

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 08 février à 18h00, a déclaré recevables les candidatures et les offres des candidats.

Dans le cadre de l'analyse de offres, des compléments d'information ont été demandés aux candidats.

- Lot 1 : Traitement par unité de Valorisation énergétique.

NOTATION	IDEX ENVIRONNEMENT	SUEZ RV OUEST	SMITRED VALORYS
Valeur financière/55	50.00	<b>53.00</b>	55.00
Valeur technique/45	39.00	<b>45.00</b>	41.00
TOTAL/100	89.00	<b>98.00</b>	96.00
Classement	3	<b>1</b>	2

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir la société SUEZ RV OUEST, pour son offre d'un montant estimé à 433 333 € HT sur 20 mois, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

- Lot 2 : Traitement par unité de Valorisation organique.

Aucune offre n'a été adressée. La Commission d'appel d'offres déclare le lot 2 infructueux.

- Lot 3 : Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

NOTATION	SECHE ECO INDUSTRIE
Valeur financière/55	<b>55.00</b>
Valeur technique/45	<b>43.00</b>
TOTAL/100	<b>98.00</b>

Au vu du rapport d'analyse des offres, même si elle déplore la réception d'une seule offre, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir la société SECHE ECO INDUSTRIE, pour son offre d'un montant estimé à 1 341 667 € HT sur 20 mois, offre techniquement et financièrement adaptée.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LES CANDIDATS RETENUS PAR LA COMMISSION D'APPEL DOFFRES POUR LES LOTS 1 ET 3.

Au vu les éléments présentés,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus -lot 1 « Traitement par unité de Valorisation énergétique » avec la société SUEZ RV OUEST pour son offre d'un montant estimé à 433 333 € HT, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution,
- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères en surplus -lot 3 « Traitement par Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux » avec la société SECHE ECO INDUSTRIE pour son offre d'un montant estimé à 1 341 667 € HT, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution ;

Présents : 20
Pouvoir :
Nombre de votants : 20
Nombre de voix pour : 20
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,  
Isabelle DUSSOUS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS remercie les délégués présents et clôt la séance.

Mme DUSSOUS Isabelle,  
Présidente S3Tec

M. AVRIL Henri,  
Délégué titulaire Val Couesnon